

# BTS maintenance des véhicules & Diplôme d'expert en automobile

**MATÉRIEL SPECIAL DONT DOIT SE MUNIR LE CANDIDAT**

<b>EPREUVE</b>	<b>MATERIEL CANDIDAT</b>
<b>E32</b> <b>Physique-chimie</b>	<b>Calculatrice réglementaire autorisée</b>
<b>E4</b> <b>Analyse des systèmes et contrôle des performances</b>	<b>Calculatrice réglementaire autorisée</b> <b>Aucun document autorisé.</b> <b>Une pochette de feutres ou de crayons de couleur</b>

## **UTILISATION DES CALCULATRICES DANS LES EXAMENS ET CONCOURS**

*Circulaire n° 2015-178*

***Tous les candidats composeront dans les mêmes conditions qu'à la session 2017 et avec l'équipement de leur choix.***

***Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen ne devront pas l'activer le jour des épreuves.***

Les candidats sont invités à se munir, PAR PRECAUTION, d'une calculatrice pour la durée de l'examen. L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisée sur le sujet.

### **Matériels autorisés**

Il comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

### **Déroulement des épreuves :**

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

### **Sont interdits :**

Les échanges de machines entre les candidats.

La consultation des notices fournies par les constructeurs.

Les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices